



DELIBERATION N°91-2026

Commune de La Bouëxière

CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

République Française

<div>NOMBRE DE MEMBRES</div> <div><div>- Afférent au Conseil Municipal : 27</div><div>- En exercice : 27</div><div>- Présents : 24</div><div>- Ayant pris part à la délibération : 27</div></div> <div><div>Date de convocation :</div><div>Mardi 15 septembre 2026</div></div> <div><div>Question n°91 : Vente d'un chemin communal situé à la Barre en vue de sa cession au Gaec de l'Alliance</div></div>	L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.				
			Présent/e	Absent/e	Procuration
	M.	Jean-Marc PELLEN	X		
	M.	Sylvain HARDY	X		
	Mme	Doriane DUCLOS	X		
	M.	Thomas JOUANGUY	X		
	Mme	Gaëlle MALHAIRE	X		
	M.	Anthony LECLERE	X		
	Mme	Béatrice VANNIER	X		
	M.	Jérémie DELAUNAY	X		
	Mme	Aurélie DORNIC	X		
	M.	Didier LEHUGER	X		
	Mme	Roseline MONNERIE	Abs		DUCLOS Doriane
	Mme	Laurence LIZE	X		
	M.	Pascal POIRIER	X		
	M.	Richard FEVRIER	X		
	Mme	Marie-Françoise DARTAIS	X		
	Mme	Anne-Sophie PETIOT	Abs		DORNIC Aurélie
	Mme	Angélique BEAULIEU	Abs		MALHAIRE Gaëlle
	M.	Julien GAUDIN	X		
	M.	Jean-Alfred LEBLANC	X		
	Mme	Jeanne ALLAIN	X		
	Mme	Chloé LUSSOT	X		
	M.	Lenny RUFFAUT	X		
	M.	Yaël DESAIZE	X		
	M.	Régis JAMBOIS	X		
	Mme	Isabelle CERNEAUX	X		
M.	Nicolas CAMO	X			
Mme	Régine DARSOULANT	X			

91-2026 VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL SITUE A LA BARRE EN VUE DE SA CESSION AU GAEC DE L'ALLIANCE

Rapporteur : Monsieur Sylvain Hardy

Monsieur Hardy précise aux membres du conseil municipal qu'à la suite du déclassement du chemin situé à La Barre, le plan de division précise qu'une surface d'environ 1 906 m² sera cédée au GAEC DE L'ALLIANCE (M. HURAUULT Fabrice et Samuel).

L'avis des domaines en date du 23 juillet 2026 précise que la valeur vénale du bien est estimée à 0.50 € / m² hors taxe et hors frais (marge d'appréciation : 10%).

Il convient de vendre à Messieurs HURAUULT Fabrice et Samuel une surface de 1 906 m² au prix de 953 € HT.

Les frais de géomètre et d'actes seront pris en charge par Messieurs HURAUULT Fabrice et Samuel (GAEC de l'Alliance).

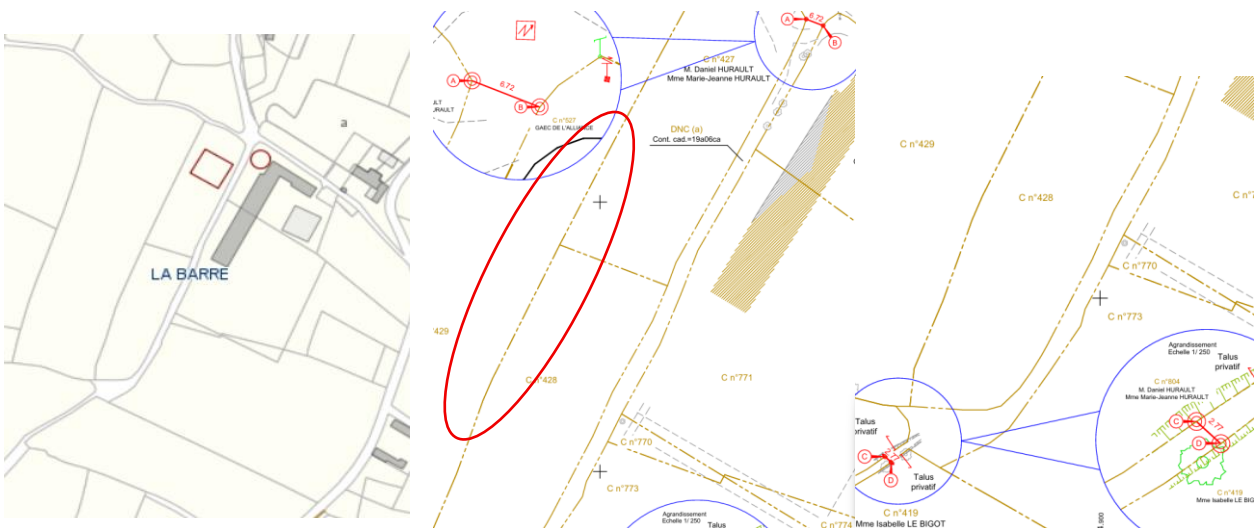
Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme et aménagement du 3 septembre 2026,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-Accepter de vendre à Messieurs HURAUULT Fabrice et Samuel une surface d'environ 1 906 m² au prix de 0.50 € HT pour un montant total de 953 euros hors taxe.

-Mandater l'Office Notarial AP Notaires Liffre La Bouëxière pour la rédaction de l'acte authentique dans le cadre de cette cession ; dont les frais seront pris en charge par Messieurs HURAUULT Fabrice et Samuel.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



Décision du Conseil Municipal

Pour

27

Contre	
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEEN, Maire de La Bouëxière